

TRANSACTION

Montant TTC de la vente Commission incluse	Commission TTC à charge Acquéreur
Jusqu'à 150 000€	Entre 11% et 14.63€
De 150 000€ à 210 000€	Entre 6.06% et 7.14%
De 210 000€ à 270 000€	Entre 5.88% et 7%
De 270 000€ à 330 000€	Entre 5.77% et 5.88%
De 330 000€ à 390 000€	Entre 5.70% et 5.77%
De 390 000€ à 450 000€	Entre 5.63% et 5.70%
De 450 000€ à 510 000€	Entre 5% et 5.63%
Au-dessus de 510 000€	De 4% TTC à 5% TTC

LOCATION

Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

1. Les honoraires applicables au locataire et au bailleur sont de :

- Surface habitable du logement x **12€ TTC**Zone très tendue
- Surface habitable du logement x **10€ TTC**Zone tendue
- Surface habitable du logement x **8€ TTC**Hors zone

2. Le honoraire applicable au locataire entrant et au bailleur :

Rédaction état des lieux surface habitable du logement x **3€ TTC**

BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires de location (base : loyer première période triennale HC et HT)	10% 12%
Renouvellement bail (base : loyer première période triennale HC et HT)	2% 2.40%
+ 2 vacations	
Enregistrement acte de cession	150.00€ 180.00€
Enregistrement congé bail commercial ou professionnel	250.00€ 300.00€

GESTION :

8.40% TTC - Logements nus
9% TTC - Logements meublés
 (TVA à 20%) sur les encaissements

ASSURANCE GARANTIE DES REVENUS LOCATIFS : 3% TTC